

## Une formule Prévoyance

Pour garantir un capital sans contrainte. En fonction de votre âge, de votre état de santé, AFI ESCA détermine le montant des primes que vous pourrez payer durant un laps de temps choisi ou durant toute votre vie. Quoi qu'il arrive, vous êtes assuré que vos obsèques seront réalisées en toute quiétude. Une garantie complémentaire "doublement du capital en cas de décès accidentel" est également proposée.

## Une formule Epargne

Vous disposez d'ores et déjà d'un petit capital, alors optez pour la formule Epargne. Votre capital sera revalorisé chaque année et vous n'avez plus à vous soucier de rien. En cas de besoin, vous pouvez récupérer toute ou partie de votre épargne. Si au jour de votre décès, le capital est supérieur au montant de la prestation funéraire, l'excédent sera versé aux bénéficiaires que vous avez désignés.

## Une garantie Assistance

Funeplus Tranquillité prévoit également une garantie assistance rapatriement. Où que vous soyez, et dans le respect de vos souhaits, vous êtes certain de pouvoir reposer dans l'endroit que vous avez choisi. Vos proches pourront également obtenir toutes les informations nécessaires qui répondront à leurs interrogations.

## Une information claire et détaillée

A tout moment, et au moins une fois par an, AFI ESCA vous communique le montant de vos garanties. Vous pouvez ainsi vous assurer que le montant du capital revalorisé est toujours suffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques. Au moment de votre souscription, vous disposez de tous les éléments vous permettant de souscrire dans des conditions optimales.

## Funeplus Tranquillité en résumé...

	Formule Epargne	Formule Prévoyance
Age à la souscription	À tout âge	Dès 40 ans (sans visite médicale)
Versements	Unique (de 1.500 € à 15.000 €) Programmés* (75 € minimum/période) Libres* (200 € minimum)	Unique (de 1.500 € à 15.000 €) Périodique (sur 1, 2, 4, 6, 8, 10, 15, 20 ou 25 ans) Viager
Revalorisation annuelle	De l'épargne constituée avec Taux minimum garanti annuel	Du capital garanti

\* Voir conditions auprès de votre conseiller

## Parce que Prévoir n'anticipe rien

- 1 Vous pouvez désigner une entreprise de prestations funéraires comme bénéficiaire de votre contrat. C'est elle qui se chargera le moment venu des funérailles.
- 2 La garantie assistance post décès soulage ceux qui vous entourent de toutes les préoccupations liées notamment au rapatriement et au transport du corps du défunt.



JPV Assurances : Courtier en assurances. Siège Social : 3 rue du Muids 59740 Felleries. SAS au capital de 25 000 euros. RCS Valenciennes B 449 927 763. n° Orias : 07 008 036 www.orias.fr  
AFI ESCA : Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital de 12 359 520 euros. R.C.S. Strasbourg 548 502 517. Siège social : 2, quai Kléber 67000 Strasbourg. Adresse Postale : AFI ESCA - CS 30441 - 67008 Strasbourg Cedex. www.afi-esca.com

Gardez l'esprit libre...

FUNEPLUS *Tranquillité*

Le Contrat Obsèques...  
*Pourquoi pas moi ?*



3010 DEP FUNEPLUS 10/2013 - Communication à caractère publicitaire - Agence : Ptk.fr



## Pour profiter pleinement des saveurs de la vie

Véritable contrat de pré-financement d'obsèques, Funeplus Tranquillité est un produit d'assurance sur la vie simple qui permet de se constituer un capital en vue du financement des funérailles.

## Parce que s'aimer c'est aussi protéger l'autre

Funeplus Tranquillité est une formule qui permet à un couple de souscrire un contrat Obsèques en primes périodiques, avec en cas de décès du 1<sup>er</sup> assuré, l'arrêt du paiement des primes pour l'assuré survivant.

Ce dernier reste couvert pour le capital prévu, revalorisé chaque année.



Si l'un de vous vient à disparaître,  
*tout est déjà financé pour  
celui ou ceux qui restent !*

Prévoir son avenir et construire celui de ses enfants n'est pas chose aisée pour les parents d'un enfant à charge ou handicapé. En organisant les questions matérielles grâce à Funeplus Tranquillité, vous assurez votre tranquillité et celle de vos proches. Funeplus Tranquillité permet aux Parents d'associer leur enfant à leur projet en matière de prévoyance funéraire, ainsi, lorsque survient le 1<sup>er</sup> décès, tout est financé pour celui ou ceux qui restent (1).

[1] Voir conditions auprès de votre conseiller.

## Souplesse et liberté

Grâce à ses formules Épargne ou Prévoyance, Funeplus Tranquillité vous laisse une grande souplesse :

versements périodiques, versements libres, primes uniques, temporaires ou viagères. Vous pouvez souscrire dès 40 ans et jusque 90 ans (option Prévoyance), en toute liberté. Vous choisissez le montant du capital garanti, entre 1 500 € et 15 000 €. Vous choisissez le versement du capital au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> décès. Vous désignez librement un bénéficiaire, qui peut être une entreprise de prestations funéraires. Le moment venu, cette entreprise se chargera de l'organisation des funérailles.



## Coupon-Réponse

Sans aucun engagement de votre part

Vous désirez en savoir plus  
sur Funeplus Tranquillité ?

Formule Épargne  Formule Prévoyance

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : .....

Téléphone professionnel : .....

Téléphone portable : .....

E-mail : .....

**OUI**, je souhaite être contacté(e)  
par un conseiller entre 9 heures et 18 heures

A mon domicile, de préférence entre : \_\_ et \_\_ h

Sur mon lieu de travail, de préférence entre : \_\_ et \_\_ h.

Complétez ce coupon-réponse et remettez-le  
à votre conseiller ou renvoyez-le par courrier.

Votre conseiller